

du moment que la Chambre le désire. Je n'ai certainement rien fait pour l'écourter. Nous nous réunirons demain, et je suis sûr que nous écouterons avec beaucoup de plaisir le discours de l'honorable sénateur de King's (l'honorable M. Hughes). Si le débat n'est pas terminé demain soir, nous l'ajournerons.

L'hon. M. HUGHES: Je désirerais attirer l'attention de l'honorable leader de cette Chambre sur cet aspect de la question, avant demain. Il vaut la peine de s'y arrêter. Je sais que certains sénateurs désirent parler, mais ne sont pas prêts à le faire cette semaine.

L'honorable M. CASGRAIN: Si le débat pouvait se continuer jusqu'à la semaine prochaine, j'aurais beaucoup à dire en réponse aux déclarations de l'honorable leader du Gouvernement; mais il faut que j'aie le temps de me préparer. Je veux faire une étude complète du rapport Duff, et quoique j'en aie lu autant que possible hier soir, je n'en ai lu qu'un tiers. Je voudrais étudier ce rapport aussi attentivement que le rapport Drayton-Acworth, mais il va sans dire que si le débat se termine demain, je ne pourrai pas faire ce que je me propose.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'ai déjà déclaré formellement que je n'exerce aucune pression pour que le débat se termine demain. Si quelques honorables sénateurs veulent continuer le débat, je n'ai aucune objection.

L'honorable M. CASGRAIN: Si je ne puis pas traiter la question au cours du présent débat, je suppose qu'une autre occasion m'en sera fournie.

Le très honorable M. MEIGHEN: Certainement, je sais que l'honorable sénateur est toujours capable d'attaquer à l'improviste toutes questions qui peuvent prêter à la critique, et je le remercie du compliment sous-entendu qu'il m'a fait en disant qu'il lui faudra quelques jours de préparation pour trouver à redire à mes déclarations de cet après-midi.

L'honorable M. CASGRAIN: Il me faudra des semaines, peut-être.

Le Sénat s'ajourne à trois heures de l'après-midi, demain.

SÉNAT

Vendredi, 14 octobre 1932.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

AJOURNEMENT DU SÉNAT

Le très honorable M. MEIGHEN: Avec votre permission, honorables sénateurs, je pro-

pose, appuyé par l'honorable sénateur de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand), que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à jeudi prochain, le 20 octobre, à 8 heures. Nous n'avons aucunement l'assurance que, d'ici là, quelque importante mesure ne nous sera pas présentée; c'est pourquoi je ne tiens pas à prendre la responsabilité de proposer un plus long ajournement.

L'honorable M. DANDURAND: Le très honorable sénateur a mentionné mon nom pour appuyer sa motion. C'est vraiment courtois, et peut-être aussi de bonne politique de sa part. Toutefois, je n'ai pas d'objection.

L'honorable M. LEMIEUX: Je n'objecte pas à cet ajournement, s'il est nécessaire; mais je voudrais que l'honorable sénateur nous dise que rien ne peut nous venir des Communes avant jeudi prochain. Y discutera-t-on l'Adresse jusque-là?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je ne crois pas que des mesures nous soient transmises; mais j'hésite beaucoup à prédire ce qui peut arriver à la Chambre des communes. C'est le mieux que je puisse dire.

L'honorable M. LEMIEUX: Je n'ai pas d'objection, mais il faut penser au public.

(La motion est adoptée.)

ENQUÊTE SUR LE "GYPSUM QUEEN"

A l'appel de l'ordre du jour:

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, nous avons tous appris que, depuis la dernière séance de cette Chambre, une Commission royale, nommée pour faire enquête sur certaines transactions relatives au naufrage d'un vaisseau appelé le *Gypsum Queen*, a déposé son rapport et que l'enquête a démontré que le trésor public a été frustré d'une somme d'argent considérable. De plus, le rapport du juge en chef Harvey, de l'Alberta, qui était commissaire royal, censure sévèrement un membre de cette honorable Chambre, l'honorable sénateur de Cumberland (l'honorable M. Logan), qui aurait reçu une partie du montant. Sur réception du rapport, il devint nécessaire que le Gouvernement décidât ce qu'il devait faire dans les circonstances. C'est maintenant mon devoir de vous communiquer la décision du Gouvernement et de vous indiquer le devoir de cette Chambre, si quelque devoir lui incombe. J'ai rencontré l'honorable sénateur quelquefois, à sa demande, et je puis vous assurer que je vous aurais plus tôt communiqué la décision du Gouvernement relativement à cette affaire, si l'honorable sénateur ne m'avait pas exprimé son intention de faire